

CONTRAT DE SAILLIE

SAISON

2026

MM

ETALON VOGNMANDGARDENS REMBRANDT

VENDEUR

HARAS DE GACI
1 LIEUDIT L'AGE VIEILLE
16490 HIESSE
Tél : 06 22 01 76 26
harasdegaci@gmail.com
<http://www.harasdegaci.com>
CREDIT AGRICOLE CHARENTE
IBAN : FR76 1240 6001 1080 0245 5545 789
BIC : AGRIFRPP824

ACHETEUR

Nom :
Société :
Adresse :
Tel :
Email :

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

- **1ère Fraction : RESERVATION** (réglée ce jour par virement ou par chèque à joindre au contrat au nom du Domaine Hope)
- 150,00 € TTC (dont TVA 5.5%) Frais réservation monte en main**
- **2ème Fraction : SOLDE** (payable à la naissance d'un poulain viable)
- 150,00 € TTC (dont TVA 5.5%) Solde de saillie PV monte en main**

- L'Acheteur s'engage à **avertir le Vendeur**, par courrier simple à l'automne, du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage. Il s'engage ensuite à régler la facture de solde **dans les 8 jours** suivant le poulinage ou à aviser officiellement le Vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

CONDITIONS D'UTILISATION

1/ La saillie est réservée pour la jument _____ N° Sire : _____

Origines _____

L'Acheteur prévoit le recours à un transfert embryonnaire (Cocher si applicable)

La jument sera saillie en **MONTE NATURELLE** dans le centre "Les écuries Le Malyka" à Girac.*

2/ L'étalon fera la monte naturelle en main. Le propriétaire de la jument reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à ce type de monte et déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles elle va se dérouler. Il passera avec l'écurie de stationnement de l'étalon une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

3/ L'Acheteur s'engage à régler respectivement, d'une part, les frais de pension au centre "Les Ecuries Le Malyka" et d'autre part, au vétérinaire les frais de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles

4/ La jument doit être à jour de vermifuges, vaccination **Grippe et Tétanos, indemne de la métrite contagieuse/artérite et déferrée des postérieurs.**

4/ La jument pourra être saillie autant de fois que nécessaire, cependant l'étalon préparant simultanément sa participation aux Championnats de France, le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir les prestations après le 31 Mai pour les juments non gestantes et ayant été saillie sur plusieurs chaleurs (3 minimum).

5/ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du règlement de l'acompte. Le signataire du présent contrat est légalement redevable du paiement du solde de saillie même en cas de vente de la jument.

6/ Toute utilisation frauduleuse de paillette fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions du ressort de Angoulême.

CONDITIONS PARTICULIERES

Néant

* Veillez à prendre contact avec le centre dès que possible afin d'organiser l'arrivée de la jument. Toute jument présentée dans un état insuffisant, présentant des signes de mauvaise santé ou un comportement dangereux pourra être refusée.

Fait à
L'Acheteur
(Porter à la main la mention Lu et Approuvé)

Le
Le Vendeur